



<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/creches-de-noel-les-gardiens-du-temple-laique-lancent-leur-campagne-repressive-20191208>

# Crèches de Noël: les gardiens du temple laïque lancent leur campagne répressive

Pour les bannir de l'espace public, les activistes de la loi de 1905 diffusent un vade-mecum sur les actions à mener.

Par [Stéphane Kovacs](#)

Le maire apparenté RN de Béziers, Robert Ménard, dévoile la crèche de la Nativité, entouré de représentants de cinq religions, dimanche, dans le hall de l'hôtel de ville. Nicolas Guyonnet/Hans Lucas

Le «solstice d'hiver» approchant, voilà de nouveau la Fédération de la libre pensée en ordre de bataille contre les crèches de la Nativité dans les bâtiments publics. Une note vient d'être envoyée à tous les représentants départementaux, rappelant «les démarches à accomplir avant de saisir le juge administratif». «On est dans la tendance au reflux drastique, se félicite Christian Eyschen, vice-président de la fédération. Partout où on a fait des recours, on a gagné! Notre action, sanctionnée positivement par le Conseil d'État, a eu ses effets bénéfiques.»

À lire aussi : [Pierre Steinmetz: «Laïcité, ce que dit la Déclaration de 1789»](#)

À Béziers, c'est entouré de «représentants de cinq religions» que le maire - apparenté RN - Robert Ménard a inauguré sa crèche dans l'enceinte de l'hôtel de ville, lundi dernier. Pour montrer qu'«elle n'est pas une polémique, pas une provocation, mais un trait d'union», explique-t-il.

Comme l'an dernier, elle est disposée sur une table à roulettes, de manière à pouvoir la déplacer en cas de contestation. [En 2017 et 2018, la justice avait estimé que l'installation portait atteinte à la loi de 1905](#) sur la séparation des Églises et de l'État. «Cette année, on a essayé de se conformer un peu plus aux préconisations du Conseil d'État, poursuit l'édile. Il y a quelque temps, le sous-préfet m'a envoyé un courrier apaisé, me rappelant les règles ; je lui ai répondu sur le même ton. Et je n'ai reçu aucune plainte.»

Dans un communiqué, la Libre pensée de l'Hérault fustige toutefois «une crèche catholique, installée dans l'enceinte du bâtiment public de tous les Biterrois, investie d'un contenu prosélyte par le maire» et se dit «prête à déposer un recours».

## Mise en avant des traditions

En revanche, il n'y aura pas - pour l'instant - d'autres plaintes, affirme Christian Eyschen. «De manière à ne pas affaiblir notre action en la matière, indique la note, il est recommandé de renoncer à toute action contentieuse - ce qui n'interdit pas une campagne locale de dénonciation - lorsque la crèche est installée soit sur le domaine public dans le cadre d'une animation commerciale ou festive (marché de Noël, par exemple), soit dans un bâtiment public n'étant pas le siège de la collectivité, ou lorsque la crèche s'intègre dans une tradition locale.»

Comme chaque année depuis 2016, la région Auvergne-Rhône-Alpes s'apprête à mettre en place une crèche de Noël dans le hall du conseil régional. D'abord retoquée par le tribunal administratif, l'installation avait été autorisée en 2017, le président Laurent Wauquiez ayant pris soin de mettre en avant les métiers d'art et les traditions santonnées régionales. «Si c'est une exposition, ça va tranche Christian Eyschen. On n'est pas des maniaques.»

C'est dans un espace public, mais ce ne sont pas non plus des prières de rue! Notre événement n'est pas fait pour revendiquer quoi que ce soit. Et puis il y a des choses bien plus graves dans l'actualité...

*Erwan Demolins*

À Toulouse, c'est une crèche vivante qui indispose certains. Elle se tiendra, pour la septième année consécutive, samedi prochain: «Tout l'après-midi, une quarantaine d'enfants et quelques adultes entourés d'animaux se relayeront place Saint-Georges pour chanter et jouer des tableaux de Noël », raconte Erwan Demolins, de l'association Vivre Noël Autrement. Une «manifestation publique» autorisée par la mairie, qui ne subventionne pas l'association. «Le problème, c'est que c'est une crèche vivante, qui veut "raconter la

vraie histoire de Noël”, donc, pour eux, la naissance de Jésus-Christ, fait remarquer Pierre Juston, doctorant en droit public, spécialiste des questions de laïcité. Ce n’est pas conforme à la loi de 1905. D’ailleurs, il y a trois ans, en marge de cet événement, une personne avait distribué les horaires des messes. Et le maire, Jean-Luc Moudenc, accepterait-il que l’histoire de Mahomet soit racontée sur la place du Capitole pendant l’Aïd?» Certes, «c’est dans un espace public, mais ce ne sont pas non plus des prières de rue! réplique Erwan Demolins. Notre événement n’est pas fait pour revendiquer quoi que ce soit. Et puis il y a des choses bien plus graves dans l’actualité...»

À lire aussi : [Les astuces des maires pour installer des crèches de Noël sur un emplacement public](#)

Pour le père Laurent Stalla-Bourdillon, qui dirige le service pour les professionnels de l’information (SPI), «le contexte social tendu de cette fin d’année va éclipser les polémiques sur la laïcité». «On ne tolère plus l’expression du moindre signe religieux, regrette-t-il toutefois. Bientôt, on s’élèvera contre les croix des carrefours ou même les églises des villages... La société française a conçu une forme d’aversion pour le christianisme, qu’on a du mal à admettre.» Présidente du Parti républicain solidariste, Laurence Taillade met cependant en garde: «Il faut être très rigoureux sur la distinction entre les crèches qui représentent la Nativité et les santons qui incarnent la vie en Provence, insiste-t-elle. Car cela va dans le sens des islamistes, qui entretiennent le flou entre culturel et culturel, avec l’objectif de nous imposer des rites ou des symboles contraires à nos principes.»



[Editoriaux](#) - [Polémiques](#) - [Société](#) - 9 décembre 2019

## Crèches de Noël : la « libre pensée » toujours aussi sectaire à l’égard du catholicisme ?

Les fêtes de [Noël](#) approchant, la Fédération nationale de la libre-pensée est de nouveau en ordre de bataille contre les crèches de la Nativité dans les bâtiments publics. Une note vient d’être envoyée à tous ses représentants départementaux, rappelant « *les démarches à accomplir avant de saisir le juge administratif* ». Curieusement, à part contre Robert Ménard qui, manifestement, est considéré comme un récidiviste dangereux, il est recommandé, selon *Le Figaro*, de renoncer à toute action contentieuse lorsque la crèche s’intègre à une tradition locale ou n’est pas installée dans un domaine public. Crainte du ridicule dans une société qui, si elle se déchristianise, est attachée aux traditions du catholicisme sans lequel, qu’on le veuille ou non, la France n’existerait pas ?

La région Auvergne-Rhône-Alpes s’apprête donc à mettre en place une crèche de Noël dans le hall du conseil régional, comme elle le fait depuis 2016. D’abord interdite par le tribunal administratif, cette installation avait finalement été autorisée en 2017, Laurent Wauquiez ayant pris soin de mettre en avant les traditions santonnnières de sa région. Même indulgence à l’égard de Toulouse, où une crèche vivante se tiendra place Saint-Georges, samedi prochain, avec une quarantaine d’enfants qui chanteront et joueront des tableaux de Noël. Une manifestation publique, autorisée par le maire qui, heureusement pour lui, ne subventionne pas l’association qui l’organise.

Ce qui n’empêche pas un doctorant en droit public, soi-disant spécialiste des questions de laïcité, de dénoncer cet événement : « *Le problème, c’est que c’est une crèche vivante, qui veut raconter la vraie histoire de Noël, donc, pour eux, la naissance de Jésus-Christ* », fait-il remarquer. Et de demander à Jean-Luc Moudenc s’il accepterait que « *l’histoire de Mahomet soit racontée sur la place du Capitole pendant l’Aïd* ». Certes, « *c’est dans un espace public, mais ce ne sont pas non plus des prières de rue !* », lui répond Erwan Demolins, membre de l’association Vivre Noël autrement. « *Notre événement n’est pas fait pour revendiquer quoi que ce soit. Et puis il y a des choses bien plus graves dans l’actualité...* »

Pas de pitié, en revanche, pour Robert Ménard. Dans un communiqué, la Libre Pensée de l'Hérault s'indigne : « Une crèche catholique, installée dans l'enceinte du bâtiment public de tous les Biterrois, investie d'un contenu prosélyte par le maire », quel crime abominable, n'est-ce pas ? Elle se dit « prête à déposer un recours ». Pourtant, le maire de Béziers a pris ses précautions. Il a disposé la crèche dans le hall de l'hôtel de ville, sur une table à roulettes, afin de pouvoir la déplacer en cas de contestation. Mieux : il l'a inaugurée, entouré de représentants de cinq religions. Si, maintenant, les disciples de Mahomet se mettent à parrainer les crèches, où va-t-on ?

Robert Ménard ne fait que mettre en acte ce que pensent l'immense majorité des Français, même s'ils ne sont pas catholiques. La crèche de Noël est une tradition de notre pays, qui dépasse les clivages religieux. Il n'a pas la prétention de convertir tous ses administrés : le présenter comme un « prosélyte », un Polyeucte du XXI<sup>e</sup> siècle, a quelque chose d'extravagant ! Au moins cette affaire a-t-elle le mérite de montrer que le laïcisme de la Libre Pensée est surtout un anticatholicisme. En 2017, à Clichy, elle n'avait pas condamné les prières de rue des musulmans, mais la municipalité qui leur proposait des locaux jugés trop exigus. Drôle de liberté, qui a deux poids et deux mesures !

[Philippe Kerlouan](#) Écrivain



[Editoriaux](#) - [Religion](#) - [Société](#) - 10 décembre 2019

## Crèches : que dit le droit ?

Chaque année, les crèches de [Noël](#) créent la polémique. C'est même devenu un marronnier, comme disent les journalistes. Un marronnier de [Noël](#) ! Mais, au fait, que dit la loi ?

Selon l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905, « *il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions* ».

Autre question : quelles sont les limites entre la tradition et le prosélytisme ?

« *Concernant les crèches de Noël*, précise Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, *il s'agit de qualifier ou non d'emblème religieux ces représentations figuratives.* » En somme, si l'installation est qualifiée d'exposition culturelle, artistique et festive, elle est autorisée. À l'inverse, si l'on considère que la crèche est un symbole religieux, qu'elle est présentée comme une adhésion de la collectivité locale publique au culte, alors elle doit être interdite. L'appréciation revient à la Justice et dépendrait donc uniquement du discours inaugural.

Autre précision, toujours selon Nicolas Cadène, « *le Conseil d'État distingue les bâtiments des emplacements publics* ». Dans l'enceinte d'un bâtiment public, l'installation d'une crèche n'est pas conforme au principe de neutralité. À l'extérieur, en revanche, dans le cadre des « fêtes de fin d'année », la crèche devient en principe un symbole culturel.

Pour récapituler : si le maire présente sa crèche comme une attraction culturelle et considère que le petit Jésus n'est, à l'instar du père Noël, qu'une personnalité fictive issue d'un vieil ouvrage... en théorie, la Justice ne peut l'interdire. Mais si Jésus devient le fils de Dieu et qu'une association née de pensées et d'actions anticléricales (<https://www.fnlp.fr/news/11/17/L-histoire-de-la-Libre-Pensee-en-France.html>) estime que la

crèche est une atteinte à la laïcité et, pire encore, à l'intégration de la communauté musulmane, elle doit être retirée. Libres penseurs ou libres censeurs, ça, la loi ne le dit pas.

Dans quelques jours, le maire de Toulouse inaugurerait une crèche vivante sur la place Saint-Georges. Alors Pierre Juston, doctorant en droit public, se demande si « *Jean-Luc Moudenc* [le maire de Toulouse] *accepterait que l'histoire de Mahomet soit racontée dans les rues de Toulouse pendant la période de l'aïd* ».

À Béziers, où le maire, Robert Ménard, est accusé de provoquer la communauté musulmane, c'est le même refrain : « *Je pense que ceux qui sont visés, ce sont les musulmans et les Arabes* », considère Christophe Benoît, responsable local de l'association Libre Pensée. « *Quelque part, ça veut dire qu'ils ne seront jamais chez eux ici. C'est clairement une action visant à diviser la population.* »

[Maud Protat-Koffler](#)

Journaliste en formation



## Dans les départements, la chasse aux crèches de Noël est lancée

/ Lundi 9 décembre 2019 à 22:35 39

Pour bannir les crèches de l'espace public, la Fédération de la libre pensée a envoyé une note à tous les représentants départementaux.

Début du mois de décembre oblige, les grands défenseurs de la loi de 1905 sortent les griffes. Pour lutter contre les crèches de la Nativité dans les bâtiments publics, la Fédération de la libre pensée vient d'envoyer une note à tous les représentants départementaux, rappelant « *les démarches à accomplir avant de saisir le juge administratif* », rapporte notamment [Le Figaro](#).

## Robert Ménard, seul contre tous

« *On est dans la tendance au reflux drastique* », se réjouit d'ailleurs Christian Eyschen, vice-président de la fédération. « *Partout où on a fait des recours, on a gagné ! Notre action, sanctionnée positivement par le Conseil d'Etat, a eu ses effets positifs* », poursuit-il. Un maire résiste pourtant encore et toujours à la pression. Lundi dernier, Robert Ménard a [inauguré](#) sa nouvelle crèche dans l'enceinte de l'hôtel de ville de Béziers. Entouré de « *représentants de cinq religions* » il a insisté sur le fait « *qu'elle n'est pas une polémique, pas une provocation, mais un trait d'union* ». Seulement, cette année, comme l'année précédente, il a été obligé de la disposer sur une table à roulettes, de manière à pouvoir la déplacer en cas de contestation. En 2017 et 2018, la justice avait estimé que l'installation portait atteinte à la loi de 1905. « *Cette année, on a essayé de se conformer un peu plus aux préconisations du Conseil d'Etat. Il y a quelques temps, le sous-préfet m'a envoyé un courrier apaisé, me rappelant les règles ; je lui ai répondu sur le même ton. Et je n'ai reçu aucune plainte* », fait valoir l'édile. Une déclaration qui n'a pas empêché la Fédération de la libre pensée héraultaise de fustiger « *une crèche catholique, installée dans l'enceinte du bâtiment public de tous les Biterrois, investie d'un contenu prosélyte par le maire* ».

### « *Bientôt on s'élèvera contre les églises des villages* »

La note envoyée par l'association précise bien qu'« *il est recommandé de renoncer à toute action contentieuse – ce qui n'interdit pas une campagne locale de dénonciation – lorsque la crèche est installée soit sur le domaine public dans le cadre d'une animation commerciale ou festive, soit dans un bâtiment public n'étant pas le siège de la collectivité, ou lorsque la crèche s'intègre dans une tradition locale* ». Et ce, « *de manière à ne pas affaiblir notre action en la matière* », précise la note.

Car le cas de Béziers est loin d'être isolé. Comme chaque année depuis 2016, la région Auvergne-Rhône-Alpes s'apprête à mettre en place une crèche dans le hall du conseil régional. D'abord interdite, l'installation avait finalement été validée, Laurent Wauquiez, président de la Région, ayant pris soin de mettre en avant les métiers de l'art et les traditions santonières régionales. A Toulouse, c'est une crèche vivante qui pose problème. « *Le problème, c'est que c'est une crèche vivante qui veut 'raconter la vraie histoire de Noël', donc, pour eux, la naissance de Jésus-Christ* », explique Pierre Juston, doctorant en droit public. Pour lui, « *ce n'est pas conforme à la loi de 1905* ». « *On ne tolère plus l'expression du moindre signe religieux* », s'inquiète en revanche le père Laurent Stalla-Bourdillon, qui dirige le service pour les professionnels de l'information (SPI). « *Bientôt, on s'élèvera contre les croix des carrefours ou même les églises des villages* », déplore-t-il aussi.



[Adoxa infos](#)

L'essentiel de l'info

## Une «chasse» aux crèches de Noël est lancée dans toute la France par des activistes laïques

9k

Partages

[Facebook](#)[Twitter](#)[LinkedIn](#)[Vk](#)[Telegram](#)[Newsletter](#)

INSCRIVEZ VOUS A NOTRE NEWSLETTER !

**Pour bannir les crèches de l'espace public, la Fédération de la libre pensée a envoyé une note à tous les représentants départementaux.**

Début du mois de décembre oblige, les grands défenseurs de la loi de 1905 sortent les griffes. Pour lutter contre les crèches de la Nativité dans les bâtiments publics, la Fédération de la libre pensée vient d'envoyer une note à tous les représentants départementaux, rappelant « les démarches à accomplir avant de saisir le juge administratif », rapporte notamment [Valeurs](#).



Quotidien

# PRÉSENT

## NOVOPRESS

ACTU POLITIQUE SOCIÉTÉ CULTURE

### Fédération de la libre pensée

#### Crèches de Noël dans les mairies : Les « tchékistes » de la FLP relancent la guerre, par Franck Deletraz

11 décembre 2019 par Novopress



Voici revenue la saison des bien inoffensives et jolies crèches de Noël, et avec elle, hélas, celle aussi des cris d'orfraies et autres manifestations d'intolérance des enrégés de la laïcité. Dans son délire laïciste et antichrétien, la Fédération de la libre pensée a ainsi récemment adressé à l'ensemble de ses représentants départementaux

une note pour leur rappeler les démarches (administratives et autres) à entreprendre pour bannir nos pauvres santons de l'espace public.

### **Traque aux santons**

Une note que lesdits représentants départementaux n'ont cependant pas attendue pour donner libre cours à leur sempiternelle hargne. Notamment à Béziers où, bien qu'ayant scrupuleusement respecté la loi, Robert Ménard a quand même fait l'objet de violentes critiques de la part de la Libre pensée de l'Hérault. Dans un communiqué, celle-ci n'a en effet pu s'empêcher de fustiger « *une crèche catholique, installée dans l'enceinte du bâtiment public de tous les Biterrois, investie d'un contenu prosélyte par le maire* », et s'est même dite « *prête à déposer un recours* » ! Ou encore à Toulouse, où les « Khmers rouges » de la laïcité dénoncent l'organisation par l'association Vivre Noël autrement d'une crèche vivante, le samedi 14 décembre, sur la place Saint-Georges. Une manifestation qui, bien qu'organisée par une association non subventionnée par la mairie, donne quand même des boutons aux laïcards...

### **« Une forme d'aversion pour le christianisme »**

Une traque qui, bien que des plus consternantes, n'en procure pas moins une satisfaction malsaine à la Fédération de la libre pensée puisque son vice-président Christian Eyschen se félicitait encore récemment d'une « *tendance au reflux drastique* » des crèches dans l'espace public. « *Partout où on a fait des recours, se réjouissait-il en effet, on a gagné* » !

En fait, comme s'en inquiétait à fort juste titre le père Laurent Stalla-Bourdillon, directeur du Service diocésain pour les professionnels de l'information, cité par Le Figaro, « on ne tolère plus l'expression du moindre signe religieux. Bientôt, on s'élèvera contre les croix des carrefours ou même les églises des villages... La société française, ajoutait-il, a conçu une forme d'aversion pour le christianisme, qu'on a du mal à admettre ».

**Franck Deletraz**

Article paru dans [Présent](#) daté du 10 décembre 2019



## **Pourquoi les crèches dérangent dans l'espace public**

Présentée par **Pauline de Torsiac**

Pour écouter : <https://rcf.fr/la-matinale/pourquoi-les-crèches-derangent-dans-l-espace-public>





© YANN COATSALIOU AFP

En ce mois de décembre, les crèches de Noël fleurissent dans les églises, les foyers et les lieux publics. Une présence qui dérange certains partisans de la laïcité.

○ **La Fédération de la Libre Pensée est en alerte en ce mois de décembre.** Elle a envoyé une circulaire à tous ses représentants départementaux pour leur expliquer la marche à suivre s'ils découvraient une crèche dans un lieu public. Au nom du principe de laïcité, la Libre Pensée vient d'envoyer une lettre recommandée à la mairie d'Asnières dans les Hauts-de-Seine pour lui demander de retirer la crèche qu'elle a installée dans le hall de l'Hôtel de ville. Si la mairie ne s'exécute pas, la Fédération a prévu de saisir le tribunal administratif.

**Du côté de Béziers, la Libre Pensée est aussi prête à déposer un recours.** Cette année, le maire de la ville, Robert Ménard, a inauguré sa crèche dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville entouré de représentants de cinq religions. Une crèche sur roulettes pour pouvoir la déplacer en cas de contestation. A Toulouse, l'Association Vivre Noël Autrement organise chaque année depuis sept ans une crèche vivante sur une place publique de la ville. Cette crèche est aujourd'hui un incontournable des animations du centre-ville à la période des fêtes. Evidemment, elle ne plaît pas à tout le monde. Mais il s'agit d'une manifestation publique autorisée par la mairie qui ne subventionne pas l'association.

**Du côté de l'Observatoire de la laïcité, les crèches ont droit de cité dans les lieux publics à une condition.** C'est d'ailleurs ce que dit le Conseil d'Etat. Oui pour les crèches dans l'espace public si elles ont une connotation culturelle, non si cette connotation est culturelle. Culturel, folklorique oui, cultuel non.

**Exception à la règle au sein de l'armée, où la laïcité se vit de manière plutôt ouverte et pragmatique.** Une spécificité qui s'explique par la mission même d'hommes unis sous un même drapeau, confrontés la mort et donc à la question de la transcendance. La crèche, c'est même un peu la Madeleine de Proust pour les soldats. L'une des grandes traditions des armées et notamment de la légion étrangère c'est de réaliser des concours de crèche.

**Il y a quelques jours, le pape a signé une nouvelle lettre apostolique "Amirabile Signum", le signe merveilleux, pour que l'Eglise catholique valorise les crèches.** Pour le pape, la crèche est une belle tradition et a sa place sur les lieux de travail, dans les écoles, les hôpitaux, les prisons sur les places publiques car elle est un signe qui peut susciter l'étonnement et l'émerveillement tout en annonçant avec simplicité et joie le mystère de l'incarnation du fils de Dieu.

